

DIALOGUE AIMF – UNION EUROPEENNE

Kinshasa, le 4 novembre 2014

COMPTE RENDU

La journée a été présidée par M. Khalifa SALL, Secrétaire général de l'AIMF, Maire de Dakar.

M. Michel Laloge, responsable autorités locales à la Commission européenne a présenté la nouvelle stratégie de l'Union européenne vis-à-vis des Autorités locales. Il a annoncé la signature à venir d'un partenariat stratégique entre l'AIMF et l'Union européenne.

3 ateliers, présidés par Mme Rose Christiane Ossouka Raponda, Maire de Libreville, M. Naasson Kubuya Ndoole, Maire de Goma, et Mme Rachel Bocher (Nantes) ont porté sur la préparation de ce partenariat. Il s'agissait de définir collectivement la stratégie d'intervention de l'AIMF en vue d'améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux.

Lors des échanges, les membres de l'AIMF ont abordé les problématiques auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leurs compétences :

- i) cadre juridique incomplet, notamment absence des décrets d'application des lois fondamentales ;
- ii) transfert de compétences partiel, et manque de clarté dans la répartition des compétences entre les autorités de l'Etat et les différents niveaux de collectivités ;
- iii) moyens techniques et financiers en inadéquation avec les ressources transférées ;
- iv) manque de ressources humaines qualifiées ;
- v) capacités de maîtrise d'ouvrage trop faibles ;
- vi) difficulté à exercer pleinement leurs compétences, notamment : difficultés de gestion de l'état civil, des déchets, de la mobilité urbaine, de la planification stratégique & aménagement du territoire, de l'énergie, des services relatifs à l'éducation, à la santé, à la culture ;
- vii) difficulté à être reconnues et prises en compte par les décideurs internationaux dans les domaines dans lesquels elles jouent pourtant un rôle majeur (lutte contre les changements climatiques, objectifs de développement durable, etc.)

Les acteurs suivants ont ensuite été identifiés comme pouvant contribuer à améliorer l'environnement juridique, administratif et financier des Autorités locales :

- les Gouvernements nationaux, et notamment les Ministères de tutelle, des finances, et les ministères sectoriels
- les Parlementaires nationaux
- les Organisations sous régionales d'intégration (CEMAC, CEPGL, UEMOA, CEDEAO, COI)
- ONU et institutions onusiennes, Union européenne

Après avoir échangé sur la stratégie à mettre en œuvre pour convaincre ces acteurs d'adopter leurs positions, elles ont recommandé à l'AIMF de :

1. appuyer les autorités locales dans la réalisation de diagnostics détaillés et participatifs des problématiques rencontrées ;
2. appuyer les autorités locales dans la construction d'argumentaires pour qu'elles aient des éléments objectifs, scientifiques, à l'appui de leurs démarches de plaidoyer et lobbying ;
3. appuyer les associations nationales de villes pour qu'elles soient en capacité de jouer un rôle efficace d'interface entre les Autorités locales et les Institutions supra-communales concernées ;
4. appuyer les associations sous régionales d'autorités locales pour faire prendre en compte les positions des autorités locales dans les processus d'intégration sous régionaux ;

5. Faciliter le dialogue inter-acteurs, multi-niveaux en créant des groupes de travail pour échanger sur ces problématiques, dont : implication des AL dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de financement internationaux, transfert effectif des compétences, démocratie participative, planification urbaine, dialogue territorial, lutte contre les changements climatiques ;
6. Capitaliser les expériences et bonnes pratiques ;
7. Définir des indicateurs pour juger de l'avancement de la décentralisation et de l'exercice des compétences transférées ;
8. Faciliter les rencontres et les échanges entre les autorités locales et les institutions internationales, notamment l'Union européenne, les Nations Unies, l'UA
9. Inciter les partenaires techniques et financiers internationaux à mettre en place les conditionnalités dans leurs programmes de coopération avec les Etats en vue d'une application effective des processus de décentralisation ;
10. Utiliser les moyens du prochain partenariat UE & AIMF pour faire aboutir ces recommandations et notamment
 - pour confirmer le réseau mondial des villes francophones comme tiers neutre, autorité morale, en capacité de représenter les collectivités locales et les associations nationales de villes membres auprès des instances nationales, régionales, internationales, afin de faire aboutir leurs revendications ;
 - pour obtenir que les Autorités locales soient systématiquement consultées par les niveaux supra-communaux lors des négociations et des consultations précédant les décisions ;
 - pour obtenir que les partenaires techniques et financiers puissent traiter directement avec les Autorités locales et que les contrats & conventions de financement soient conclus entre les parties, sans devoir passer par les Etats ;
 - pour que les revendications des Autorités locales qui intéressent les Etats soient portées par l'AIMF devant l'OIF lors de son prochain Sommet de Dakar.

Les participants ont échangé au cours de l'après-midi sur les modalités de mobilisation de financements internationaux :

Atelier 1 – Facteurs et environnements favorables pour une administration locale performante, Présidé par M. Fritz Ntone Ntone, Président de la Communauté urbaine de Douala

Après les interventions de M. Jean Yango, Directeur des Etudes et de la Planification à la Communauté urbaine de Douala, qui a présenté comment la CUD a réussi à augmenter de 30 % ses ressources propres, et de M. Aka Aouélé, qui a présenté les facteurs favorables pour une administration locale performante, qui lui ont notamment permis d'être le seul Président de région réélu lors des élections en Côte d'Ivoire en 2012, et après avoir échangé,

Les maires recommandent

Aux Etats et gouvernements :

- De transférer les responsabilités aux autorités locales
- La mise en place de statuts de la fonction publique territoriale
- Une bonne mobilisation des ressources humaines locales
- De donner aux autorités locales une plus grande autonomie financière
- Le transfert effectif des compétences

à l'AIMF de

1. Mettre en place un programme de formation en vue de moderniser l'administration territoriale
2. Mettre en place un réseau d'experts référents pour conduire ces formations

3. Représenter les autorités locales auprès des instances internationales pour qu'elles appuient les autorités locales
4. Appuyer les autorités locales pour qu'elles fassent prendre en compte leurs problématiques par les autorités nationales
5. Faciliter les échanges d'expériences entre les membres de l'AIMF
6. Fournir à ses membres l'information relative aux programmes de financements

Atelier 2 - Facteurs de succès – témoignages de projets mis en œuvre avec des partenaires internationaux, Présidé par Mme Célestine Ketcha Courtes

Après avoir pris connaissance de la présentation du projet Maîtrise d'Ouvrage Durable en matière d'Eau et d'Assainissement dans la commune de Bangangté, projet primé par les Nations Unies, dans la catégorie Service public et du projet d'assainissement de la Commune de Ouagadougou financé par plusieurs Banques de développement, les maires

Recommandent à l'AIMF

- Renforcer les capacités des membres dans les domaines de la gouvernance et notamment dans le montage et la gestion des projets, en lien avec l'expertise mobilisée par l'AIMF ;
- capitaliser les expériences de projets, en favorisant les échanges de bonnes pratiques ;
- représenter les AL auprès des instances nationales, régionales et internationales, notamment qu'elle soit fortement impliquée dans le processus de redéfinition des Objectifs du Développement Durable ;
- Faciliter la diffusion des guides de procédures et des modalités de financement des différents bailleurs (UE, AFD, FDC ...) ;
- porter le plaidoyer des Maires au sommet de l'OIF à Dakar pour mettre l'accent sur la nécessaire accélération de la décentralisation dans toutes ses composantes ;
- d'une manière générale, demander que les AL soient systématiquement consultées aux niveaux supra-communaux avant toute décision les concernant.

Recommandent aux Autorités locales

- S'engager dans une démarche de bonne gouvernance, dont le respect des procédures de passation des marchés publics (transparence) ;
- Renforcer les services techniques communaux, en s'appuyant sur les services déconcentrés de l'Etat ;
- Partager les expériences entre pairs « sud-sud ».

Recommandent aux des Nations Unies

- localiser les actions des ODD au niveau territorial.